

01/10/2018



À QUI LE TOUR ?

Embaucher un CDD pour un accroissement ponctuel d'activité ou le remplacement d'un agent malade peut paraître compréhensible. Mais, à la ville de Perpignan, la réalité est tout autre : **pour réduire la masse salariale de notre collectivité, on modifie progressivement la nature de cette main-d'œuvre en accroissant les recrutements en dehors du statut.** Un nombre croissant de contractuels dont des CAE sont recrutés sur des emplois permanents et sont en fait destinés à combler des postes à part entière.

En situation instable et en incertitude professionnelle, **ces agents sont parfois soumis à des pressions de la part d'élus aux méthodes contestables.** On les presse comme des citrons, le temps qu'il faut, puis il faut trouver des raisons pour mettre fin à leur contrat, pour ne pas les nommer stagiaires et **organiser le turn-over** : alors on trouve des prétextes, **on invente des manquements à l'organisation, à l'implication, des résultats médiocres. On refait l'histoire, histoire de ne pas montrer que c'est le sort que l'on réserve désormais aux précaires...**

Quand la sentence tombe, c'est encore avec **beaucoup d'élégance** que notre collectivité pratique : on coupe le téléphone et l'ordinateur de l'un, deux semaines avant la fin de son contrat, tandis que l'autre connaît déjà son remplaçant – CAE lui aussi !

Pour ces 3 agents virés au 30 septembre, **peu importe leur investissement** durant les années et les mois passés à servir notre collectivité, respectivement 63, 82 et 120 mois (période d'apprentissage incluse), **peu importe leur situation sociale**, peu importe...

LA FPT À LA VILLE DE PERPIGNAN NE DOIT PAS RIMER AVEC PRÉCARITÉ